



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

L'article 1 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

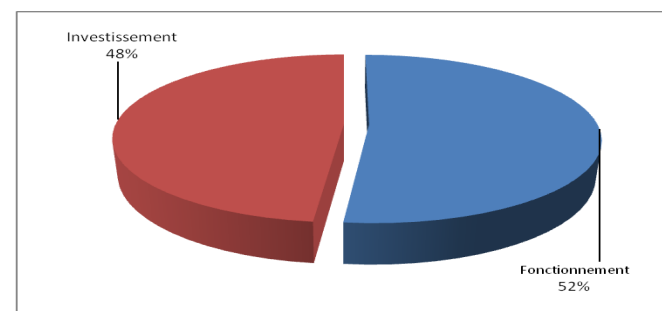
La Commune de Tenay compte 1025 habitants au 1^{er} janvier 2022 (population en baisse). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

ELEMENTS DE CONTEXTE

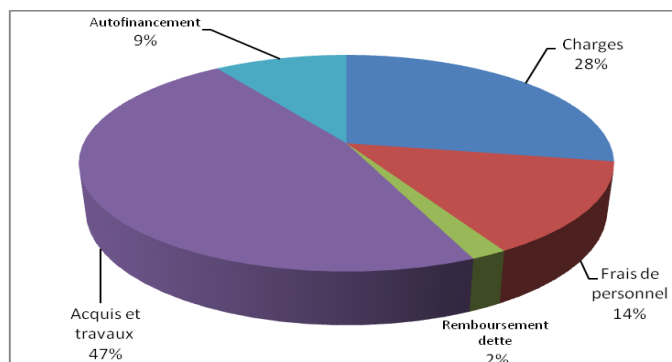
Le montant total des 2 budgets (général + eau et assainissement) s'élève à 2 954 000 € pour cette année. Un gros programme de rénovation urbaine devrait débuter en 2022 et sera étalé sur plusieurs années. Il sera mis en œuvre dès que la Commune obtiendra la garantie d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 70 % sur le reste à charge.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement augmentent de 22 % pour tenir compte de l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, électricité, carburant liée à l'actualité économique et géopolitique causée par la guerre en Ukraine

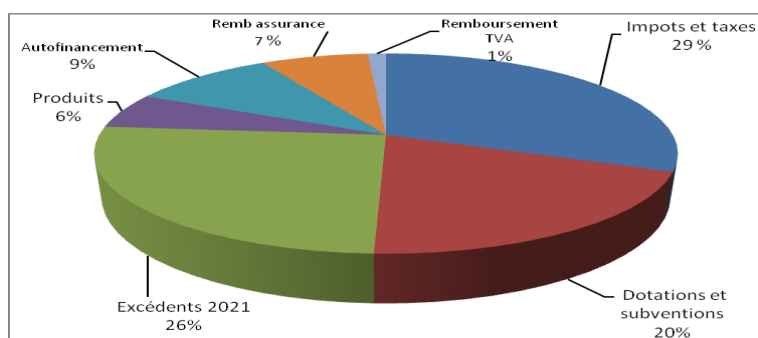
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



DEPENSES



RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Augmentation des dépenses pour le combustible, carburant, électricité
- Mise en valeur par la couleur : fresques sur façades : 55 000 €
- Acquisition d'un îlot insalubre pour démolition et aménagement espace public : 470 000 €
- Acquisition friche industrielle, démolition pour reconstruction de pavillons locatifs : 230 000 €
- Aménagement du square Place de la Mairie : 40 000 €
- Reconstruction mur STEP après sinistre : 150 000 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : Maintien des taux d'imposition (montant attendu estimé à 355 000 €)
- Fiscalité reversée : 418 000 € dont 75 000 € de Dotation Solidarité Communautaire
- Dotations et subventions : 272 800.00 € dont 130 000 € de DGF
- Remboursement d'un sinistre : 179 000 €

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	
011	Charges à caractère général	476 500.00	70	Produits des services	38 500.00
012	Charges de personnel	349 050.00	73	Impôts et Taxes	773 400.00
65	Autres charges de gestion courante	183 900.00	74	Dotations et participations	213 600.00
66	Charges financières	15 300.00	75	Autres produits de gestion courante	87 500.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	6 100.00	77	Produits exceptionnels	179 000.00
014	Atténuation de charges	20 000.00	042	Opérations d'ordre	
042	Opérations d'ordre	8 500.00	013	Atténuation de charges	8 000.00
023	Virement à la section Investissement	240 650.00			
	TOTAL DEPENSES	1 300 000.00		TOTAL RECETTES	1 300 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	442 191.94
16	Emprunts et dettes	31 000.00	10	FCTVA	30 741.28
20	Immobilisations corporelles	12 000.00	1068	Affectations des résultats	205 716.78
21	Immobilisations Incorporelles	119 000.00	13	Subventions	281 700.00
23	Immobilisations en cours	793 000.00	16	Emprunts	500.00
27	Autres immobilisations financières	230 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	240 650.00
020	Dépenses imprévues	25 000.00	024	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	8 500.00
	TOTAL DEPENSES	1 210 000.00		TOTAL RECETTES	1 210 000.00

FONDS DE ROULEMENT

Il était de 648 819 € à la fin de l'année 2021

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2021

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 214 968 € (207 € par habitant)

L'épargne nette est de : 182 125 € (176 € par habitant)

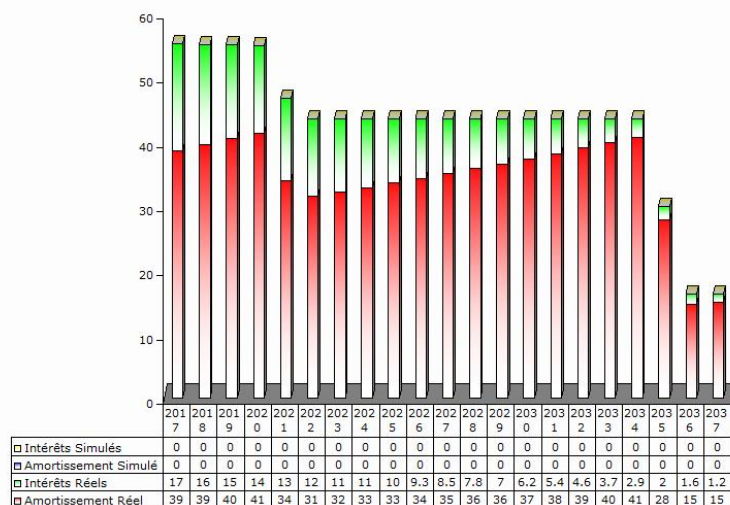
CAPACITE DE DESENETTEMENT

Elle s'élève à 2.78 en 2021. L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 598 538 € (577 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année sur ce budget. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de l'annuité est de 45 300 € soit 2 % du total des dépenses.

Courbe des remboursements



Annuité en k€

TAUX D'IMPOSITION

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux communal de la TFB est 33.23 %. Le taux de la TFNB est de 35.56 %. Le produit attendu pour ces 2 taxes est de 334 679 €.

PERSONNEL

Les frais de personnel augmentent de 8 % par rapport à 2020. Plusieurs changements successifs au service administratif entraînent des périodes de doublon pour permettre une prise de poste efficace et un maintien de la qualité du service public.